



Juchés sur le toit, au dessus de l'entrée principale de la prison, quelques détenus narguent les C.R.S. (Ph. « A.N. »)



Les forces de police interviennent. Sur les toits, les derniers détenus sont déjà beaucoup moins vindicatifs. (Photo « L'Aisne Nouvelle »)



Le calme est revenu. La plupart des prisonniers ont regagné leurs cellules, gardées par des gendarmes. M. le Préfet inspecte les lieux. (Photo « L'Aisne Nouvelle »)

13 h 30. — Les hommes émergés dans la cuisine demandent qu'on refoule leurs assaillants.

Mlle Claude, juge de l'application des peines : « Comment voulez-vous qu'on ne vous transfère pas si vous avez tout cassé à l'intérieur ? »

12 h 25. — On apprend que dix-huit hommes du quartier C, c'est-à-dire exerçant divers travaux à l'intérieur de la maison d'arrêt, tels que le secrétariat, l'entretien, la bibliothèque, la comptabilité se sont barricadés dans la cuisine avec le chef de celle-ci. Ils purgent de petites peines et ne veulent pas être mêlés à cette révolte. Ils réclament également de l'aide car certains autres prisonniers veulent les déloger.

12 h 30. — M. le préfet fait prévenir les forces de police présentes d'avoir à se munir de mousquetons et de munitions.

12 h 50. — A nouveau, les porte-paroles demandent à M. le préfet de faire aboutir leurs revendications. Le représentant du gouvernement rétorque qu'il ne

13 h 30. — Les hommes émergés dans la cuisine demandent qu'on refoule leurs assaillants.



Ceux qui s'étaient barricadés dans la cuisine sortent un à un, suivis des gardiens. Ce sont les « non-violents ». (Ph. « A.N. »)

Ils craignent le pire car ils savent que les autres veulent se venger.

13 h 35. — Mlle Claude demande qu'on place les assiégés en garde à vue afin qu'ils ne soient plus soumis à la vindicte de leurs camarades ; M. le Préfet donne son accord.

13 h 45. — Ces détenus sont mis hors de danger ; du haut du toit de la prison, des détenus narguent les C.R.S. qui montent la garde au pied des locaux pénitentiaires : « Attention aux tuiles ! »

13 h 50. — Le commandant Blanchard, du groupement de gendarmerie de l'Aisne à Laon, arrive et signale au préfet que soixante gendarmes de Laon et Vervins sont en route pour St-Quentin.

13 h 58. — Dans la rue, une femme, portant une charmante petite fille, pleure : « Pourquoi que mon mari ne soit pas sorti de sa cellule ; il a déjà été entraîné alors que j'étais à l'hôpital et a fait un mauvais coup ; faites qu'il ne recommence pas ».

Un policier la tranquillise.

13 h 59. — Le préfet donne l'ordre de faire approcher les ambulances. Il ne voit pas d'inconvénient à ce que celles-ci klaxonnent. Manifestement, il recherche un effet psychologique.

14 heures. — Les gardiens de la prison signalent aux autorités que lorsque tout sera rentré dans l'ordre, ils ne s'occuperont que des détenus qui ne se sont pas révoltés. Ils précisent : « Nous n'avons rien contre les détenus mais nous voulons, nous aussi, que nos revendications aboutissent. »

14 h 03. — Les ambulances arrivent. Un certain flottement se fait jour chez les hommes juchés sur les toits, qui n'ont pas été sans remarquer la venue du commandant Blanchard et le miniconseil de guerre tenu par les autorités civiles et militaires.

14 h 25. — Nouvel ultimatum des insurgés : « Si vous évitez le maximum de transferts et si vous nous promettez que nous ne serons pas matraqués, nous réintégrerons nos cellules. »

Réponse de M. le Préfet : « On leur fera les trois sommations réglementaires en leur demandant de réintégrer leurs cellules ; s'ils rentrent, ils n'ont rien à craindre ; mais nous verrons ce qu'ils feront ; pour le moment, nous attendons les renforts ».

Un semblant de calme est revenu ; toujours, la foule regarde les hommes qui les dominent

13 h 30. — Les hommes émergés dans la cuisine demandent qu'on refoule leurs assaillants.



Ceux qui s'étaient barricadés dans la cuisine sortent un à un, suivis des gardiens. Ce sont les « non-violents ». (Ph. « A.N. »)

SUPER SOL
le centre de la Moquette

♦

PROMOTION :
Peinture vinyl
Intérieur - Extérieur
le pot de 10 kg
39 F 50

♦

23, rue A.-France
ST-QUENTIN (ex Palais d'Été)

● Près de La Fère SA VOITURE BRULE A SON RETOUR DE VACANCES

Les vacances se sont mal terminées pour un instituteur de Tourcoing, M. Didier Delemaire. Rentrant de Haute-Savoie, M. Delemaire, au volant de sa voiture, une Fiat, venait de traverser la ville de La Fère et s'apprêtait à rejoindre la Nationale 44, par la déviation de Beaurort.

Non loin de l'embranchement de la Nationale, un incendie de moteur se déclara sur l'automobile. M. Delemaire et son épouse n'eurent que le temps de sortir de la voiture et d'enlever leurs bagages : déjà le feu se communiquait à l'intérieur du véhicule. Les sapeurs-pompiers de La Fère furent aussitôt alertés, mais il était trop tard, la voiture était complètement détruite par l'incendie.

Les gendarmes de La Fère ont réglé la circulation pendant l'intervention des pompiers, et la brigade des accidents du commissariat de Tergnier a procédé aux constatations d'usage.

M. et Mme Delemaire regagneront leur domicile... par le chemin de fer.

quatre jeunes gens mutés de la prison de Loos-les-Lille après une mutinerie beaucoup plus grave qu'à St-Quentin. A l'heure où nous écrivons ces lignes il semble qu'il n'en soit rien.

LE CONSEIL DES MINISTRES APPROUVE LE PROJET DE REFORME PENITENTIAIRE

A la suite du conseil des ministres d'hier, au cours duquel fut approuvée la réforme pénitentiaire, M. Lecanuet devait faire une conférence de presse sur ce sujet, mais il l'a annulée, « l'essentiel, a-t-il dit, étant contenu dans la déclaration du porte-parole du gouvernement, M. André Rossi. »

Auparavant, M. Giscard d'Estaing, au cours de la réunion, avait fait connaître en ces termes sa détermination de régler le problème pénitentiaire dans le calme : « J'ai tenu à nommer un secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire afin de conduire la réforme nécessaire du régime des prisons dans le sens de l'amélioration des conditions de détention et de la réintégration des détenus dans la vie sociale. Les désordres actuels compliquent la situation en l'aggravant et ne peuvent qu'être défavorables vis-à-vis de l'opinion publique. »

Quoi qu'il en soit, on ne peut dire que des mesures importantes aient été prises, ce qui reflète l'intention du gouvernement de ne prendre aucune initiative sous la pression des événements.

Parmi les décisions du conseil des ministres citons :
— le non-alignement des salaires du personnel pénitentiaire sur ceux de la police nationale ;

la durée de leur voyage et de l'éloignement de leurs hôtes.
Il semble également que ceux que nous avons vu manifester n'étaient guère privés au point de vue nourriture. Qu'on en juge par

— la sécurité dans les prisons serait assurée conjointement avec les forces de police et de gendarmerie.

M. Lecanuet propose également une réforme de la détention :

— la détention préventive ne devrait pas excéder six mois si le malfaiteur n'a pas été auparavant condamné à des peines de plus de deux mois de prison et si le délit commis n'entraîne pas une peine de plus de cinq ans ;

— certains délits ne seraient plus jugés par les tribunaux correctionnels, mais amèneraient des peines immédiates, notamment en ce qui concerne :

— l'émission de chèques sans provision ; retrait du carnet de chèques ;

— les infractions au code de la route : retrait du permis de conduire.

Dans certains établissements pénitentiaires, le personnel s'acquitte

L'ARMEE DE L'AIR RECRUTE

L'Armée de l'Air ouvre différents recrutements destinés à pourvoir des postes de spécialistes sous-officiers.

BRANCHE ELECTRONIQUE

Equipement électronique - Radio - Téléphonie Réseau hertzien.

a) Admission directe sur titre aux titulaires du baccalauréat C, D, E, F2, F3, F5, F10 ou titre admis en équivalence par l'Education nationale.

b) Admission sur concours aux candidats détenant au minimum le certificat de scolarité d'une classe de première de l'enseignement secondaire de même série que ci-dessus, plus F1.

Dates des épreuves, les 25 et 26 septembre 1974.

BRANCHE MECANIQUE AVION

Cellule avion - Hydraulique - Propulseurs.

a) Admission directe sur titre aux titulaires du baccalauréat des séries C, D, E, F1, F2, F3, F5, F10 ou titre admis en équivalence.

b) Admission sur concours aux candidats détenant au minimum le certificat de scolarité d'une classe de première de l'enseignement secondaire de même série que ci-dessus.

Dates des épreuves : les 25 et 26 septembre 1974.

Dépôt et constitution des dossiers de candidature. — Les dossiers seront reçus jusqu'au :

(Candidats sur titre) 3 août pour les candidats désirant entrer en école le 9 septembre ; 17 août pour les candidats désirant entrer en école le 23 septembre ; 19 octobre pour les candidats désirant entrer en école le 25 novembre.

(Candidats sur concours), 25 août. Les candidats entreront en école le 25 novembre.

Aux élèves des classes de troisième nés entre le 1er janvier 1959 et le 1er janvier 1960 :

— Pour l'admission en première année de l'Ecole d'enseignement technique de l'Air (Saintes, Charente-Maritime) (1).

Aux élèves des classes de seconde nés entre le 1er novembre 1957 et le 1er novembre 1958 :

— Pour l'admission en deuxième année de l'Ecole d'enseignement technique de l'Armée de l'Air (1).

Ecrire d'urgence à : Antenne de Documentation Air 70/922, 19, rue Ernest-Cauvin, Amiens 80000. Téléphone (22) 91-72-35.

suivie d'une journée et de samedi avait terminé ces repas de fête.

Des déjeuners ou dîners comme beaucoup de pauvres gens n'en font pas !

des principales tâches, mais supprime les services annexes, tels que le balayage. La surveillance est assurée au minimum et sur-contrôlée par les forces de police.

A Saint-Martin-de-Ré, lorsque les quatre cents détenus ont eu vent d'une possible grève des gardiens, une révolte a éclaté, faisant deux morts — probablement par règlements de comptes — et une quinzaine de blessés.

Des incidents du même genre ont eu lieu également à la prison des Baumettes à Marseille, où sont gardés 1.400 prisonniers, après la décision des gardiens de supprimer les promenades et les parloirs.

Bien souvent, seul un service de sécurité est assuré.



ESCORT - 6 CV

L'incroyable

A partir de 10.950 F

+ frais de liv. 693 F

Quelques voitures encore et immédiatement disponibles

GARAGE MODERNE

VIEUX PORT DE ST-QUENTIN

.. Tél. 67.14.90 ..

LE CHOMAGE EN FRANCE

Celui-ci a diminué en juin par rapport au mois de mai. Il a cependant augmenté de 20 % par rapport au mois de juin 1973. Il y a en France, à l'heure actuelle, environ 199.300 chômeurs, soit 33.500 de plus que l'année dernière. Cela est dû en partie au nombre plus important de préretraités (48.600, soit 19.000 de plus).

L'augmentation, qui est de l'ordre de 14.000, connaît plusieurs explications :

— d'une part, l'augmentation normale de la population active ;
— le plus grand nombre d'inscriptions au chômage, du fait d'une information plus complète ;
— la venue des jeunes sur le marché du travail, qui ont le droit de s'inscrire, à condition de posséder un diplôme professionnel de plus de six mois et de ne pas avoir trouvé de travail depuis la sortie des centres d'apprentissage.

La baisse enregistrée cette année en juin par rapport au mois de mai est bénéfique et devrait permettre d'éviter une crise à la rentrée.

Signalons que l'année 1973 a vu la création d'emplois nouveaux en nombre supérieur à l'année 1972.

Cependant, le plan de « refroidissement » avec mesure d'encaissement du crédit décidé par le gouvernement, risque de modifier cette situation à la rentrée. Des problèmes sectoriels se posent dans certaines catégories, telles que l'automobile, l'aéronautique, le bâtiment et les textiles.